

Représentants des Etablissements et Unités de Recherche		
Directrice	Chantal Zaouche Gaudron	Présente
UTM	Jacques Py	Absent
UPS (co-direction+représentante UPS)	Michèle Fabre-Thorpe	Présente
CLLE	Jean-François Bonnefon	Présent
UMR-EFTS	Chantal Amade-Escot	Présente
Octogone	Michèle Guidetti	Présente
PDPS	Myriam de Léonardis	Présente
LCPI	Gérard Pirlot	Présent
CerCo	Simon Thorpe	Excusé, procuration à Michèle Fabre-Thorpe
LST	Philippe Birmes	Excusé, procuration à Isabelle Loubinoux
INSERM	Isabelle Loubinoux	Présente
PRISSMH	Pier-Giorgio Zanone	Présent
Personnel administratif	Katia Dago	Présente

Représentants des Etudiants	
Titulaires	
Fanny Lalleman	Présente
Charlotte Alazard	Présente
Rodika Sokoliuk	Excusée, procuration à Charlotte Alazard
Caroline Atallah	Excusée, procuration à Fanny Lalleman

Guillon Quentin	Excusé
Suppléants	
Marie-Mandarine Colle-Quesada	
Aurore Berland	
Sophie Baduel	
Bastien Trémolière	
Caroline Martin	

Représentants Extérieurs		
Personnalités scientifiques		
Enseignant chercheur à SupAéro	Dehais Frédéric	Excusé, procuration à Chantal Zaouche Gaudron
MCF CRCA/UPS	Devaud Jean-Marc	Présent
Professeur STAPS Montpellier ED 463	Cadopi Marielle	Excusée, procuration à Pier-Giorgio Zanone
Professeur Université Montpellier 3	Costalat-Founeau Anne-Marie	Absente
Personnalités monde socio-économique et culturel		
Spikenet Technology	Guyonneau Rudy	Excusé, procuration à Devaud Jean-Marc
Chargée de mission Conseil Régional	Boyer Croquette Elsa	Absente
Conseiller au Cabinet du Recteur	Roques Pierre	Excusé, procuration à Munoz Cyrille
Cellule valorisation de la recherche UTM	Munoz Cyrille	Présent

Membres invités		
Gestionnaire ED CLESCO	Delphine Rouquet	Présente
Gestion des formations	Myriam Guiraud	Absente

Ordre du jour du Conseil de l'ED CLESCO du 15 mars 2013 :

- 1- Informations de la direction : avenants CDU, nombre de CDU, rappel dates CDU, journée scientifique des doctorants, élection des élus doctorants...
- 2- Vote sur les précédents comptes-rendus
- 3 - Personnalité extérieure représentant le Conseil Scientifique de l'UPS : présentation de Michèle Fabre-Thorpe
- 4 - Modalités d'inscription en thèse : critères sur les notes de M2
- 5- Modalités de suivi des doctorants en seconde année de thèse : document de synthèse préparé en Bureau
- 6- Prix scientifique et site internet
- 7 - Soutien à la mobilité internationale : date de dépôt des dossiers
- 8- Plagiat
- 9- Réunion pour les doctorants en première année de thèse et les encadrants le jeudi 6 juin de 10h30 à 12h30

1- Informations :

Informations CDU UTM:

Le nombre de CDU UTM augmenterait en 2013. L'ED CLESCO devrait obtenir 7 CDU en 2013.

Il ressort de la réunion entre les directrices d'Ecoles Doctorales, le Vice-président du Conseil Scientifique et le Vice-président Moyens, que, pour les 2 années à venir, CLESCO devrait bénéficier de 7 avenants CDU. Mais l'incertitude demeure car cela sera rediscuté l'année prochaine.

Ainsi, les CDU 2012 bénéficieraient d'un avenant pour 2 ans (2013/14 et 2014/15). Ne sont pas concernés pour l'instant les CDU PRES Région.

On ne sait pas encore ce qu'il en sera en termes d'avenant pour les CDU 2013.

Le calendrier d'attribution des CDU et les dossiers sont en ligne.

Le master 2 doit être obtenu au moment de la candidature.

La « session de rattrapage » dans certains masters pose problème pour le classement des dossiers de candidature au CDU. En effet, certains étudiants peuvent avoir 2 notes et candidater avec la meilleure, ce qui nuit à l'égalité de traitement des dossiers.

Le Conseil de l'ED CLESCO décide donc de préciser dans le dossier de candidature au CDU que les notes obtenues au Master 2 lors d'une session de rattrapage ne seront pas prises en compte pour la candidature au CDU.

Cette proposition est soumise au vote du Conseil et est approuvée à l'unanimité.

Rappel du calendrier : le Master 2 doit être obtenu le 2 juillet 2013 au plus tard, les dossiers complets doivent impérativement être déposés à la DED avant le 5 juillet 16h et le classement des candidats par les unités de recherche, y compris pour les CDU en

alternance ou en codirection, doit parvenir à l'Ecole Doctorale pour le 5 juillet au plus tard. Le Conseil se réunira le 9 juillet à 9h30 pour l'attribution des CDU, en salle D 155 ; la réunion sera suivie d'un pot convivial.

La Journée Scientifique des doctorants :

Elle aura lieu le 27 mai. L'appel à candidature a déjà été lancé.

Nouvelles élections de représentants élus des doctorants :

Le Conseil d'aujourd'hui est le dernier pour les représentants actuels, titulaires et suppléants. Les membres du Conseil les remercient vivement pour leur action et leur investissement au cours de ces 2 années car ils ont été très actifs et très présents.

Le Conseil propose d'attribuer une somme d'un montant minimum de 150 € aux 10 élus doctorants, en guise de remerciement.

Les élus sont contents de cette expérience qui leur a permis de rencontrer beaucoup de gens, mais constatent aussi que la tâche est très prenante.

Les membres du Conseil invitent les élus doctorants à dresser un bilan de leur mandat au sein du Conseil de l'Ecole Doctorale CLESCO qui pourrait être intégré dans la prochaine gazette.

2-Vote des comptes-rendus du 21 septembre 2012 et 8 novembre 2012 :

Vote du Conseil sur le compte-rendu du 21 septembre: le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Vote du Conseil sur le compte-rendu du 8 novembre : 1 vote contre; 5 abstentions ; 16 votes pour. Le compte-rendu est approuvé.

3- Personnalité extérieure représentant le Conseil Scientifique de l'UPS:

Mme Fabre-Thorpe explique aux membres du Conseil que la nouvelle Direction à l'UPS a initié un véritable effort de réflexion et de discussion avec les directeurs d'écoles doctorales et a décidé de nommer un représentant de la Vice-présidence du Conseil Scientifique de l'UPS au sein des Conseils des ED.

Ainsi, Angélique ROUX a été nommée pour représenter le Conseil Scientifique de l'UPS au sein du Conseil de l'Ecole Doctorale CLESCO. Elle travaille dans un laboratoire UTM, le CERTOP, est Maître de Conférences à l'UPS et siège au Conseil Scientifique de l'UPS.

Mme Fabre-Thorpe ne sera donc plus représentante de l'UPS au sein du Conseil.

Le Conseil de l'ED CLESCO prend acte de la décision du Conseil Scientifique de l'UPS de nommer Angélique Roux en tant que membre invité permanent, sans droit de vote.

Elle rejoindra le Conseil le 2 juillet 2013.

4- Modalités d'inscription en thèse : critères sur les notes de M2

Les critères de sélection pour l'admission en doctorat sont implicites pour l'instant et mériteraient d'être affichés pour éviter des candidatures problématiques.

A l'issue d'un débat entre les membres du Conseil, il est proposé de préciser pour les dossiers d'inscription en 1^{ère} année de doctorat 2013/14 que l'obtention du Master 2 avec Mention Bien ou équivalence de niveau est une condition d'admission en doctorat.

Cette proposition est soumise au vote du Conseil et est approuvée à l'unanimité.

5- Modalités de suivi des doctorants en seconde année de thèse : document de synthèse préparé en Bureau

Les doctorants de seconde année seront convoqués les 22, 28 mai et le 6 juin devant le comité de suivi, qui comprendra cette année la directrice de l'ED, la co-directrice UPS et un membre extérieur du Conseil.

Ils devront remettre un document de synthèse 15 jours avant leur rendez-vous.

Le document a été préparé en bureau et envoyé aux membres du Conseil pour relecture et modification. L'objectif du document est de proposer les mêmes questions à tous les doctorants avec le rdv. .

Ce n'est pas un comité d'évaluation mais un comité de suivi.

La Directrice de l'Ecole Doctorale prend note des propositions de modification des membres du Conseil et transmettra la version finale du document aux membres du Conseil dans un premier temps, puis aux directeurs d'Unité de Recherche pour transmission aux encadrants.

6- Prix scientifique CLESCO et site internet:

La directrice d'Ecole Doctorale propose d'organiser le prochain Prix Scientifique en février 2014.

Cette période est plus compatible avec les contraintes budgétaires.

Le Conseil propose de créer une rubrique ou sous-rubrique Prix Scientifique sur le site internet de l'Ecole Doctorale afin de mettre en avant l'activité des doctorants de l'ED.

De même, les publications des doctorants pourraient être diffusées sur le site de l'Ecole Doctorale.

Les soutenances de thèses seront prochainement diffusées sur le site internet.

Les représentants des unités de recherche au sein du Conseil doivent transmettre à la directrice de l'ED une liste des encadrants à jour afin de la diffuser sur le site internet.

7- Soutien à la mobilité internationale des doctorants :

Il y a manifestement eu un malentendu sur l'appel à candidature pour le soutien à la mobilité internationale des doctorants CLESCO puisqu'aucun dossier n'a été déposé (confusion avec l'AMID).

Une nouvelle date limite de dépôt des dossiers a donc été proposée (le 29 mars) et l'appel à candidature relancé.

8- Plagiat :

De nouvelles décisions sont intervenues dans l'établissement depuis le dernier Conseil.

La charte de non plagiat devait être votée au CEVU et au CA. Une décision du CA du 28 octobre 2012 entérine effectivement une modification de la Charte de Contrôle des connaissances, mais une charte de non plagiat pour les thèses semble nécessaire.

La directrice de l'Ecole Doctorale va interroger le CEVU sur la procédure et la chaîne de décision en la matière.

9- Proposition de réunion des encadrants et doctorants en juin :

La Directrice de l'Ecole Doctorale propose d'organiser une réunion pour les doctorants en première année de thèse et les encadrants le jeudi 6 juin de 10h30 à 12h30. Il serait intéressant de réserver un temps pour les encadrants uniquement.

La séance est levée à 12h15.